

N° 22/DEC/162

DÉCISION DU MAIRE
**ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION D'UN CAFÉ-
CONCERT, LE 8 SEPTEMBRE 2022 A L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec l'Orchestre NEVADA, 348 allée sous les murs du parc – 78410 FLINS-SUR-SEINE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'un café-concert le 8 septembre 2022 à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'Orchestre NEVADA, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 412,30 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 2 août 2022.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 AOUT 2022
Et de la publication le 11 AOUT 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire
Virginie DOUET-



